

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

SAISON 2008/2009

DROIT DE REUNION ET REDEVANCE FORFAITAIRE

| BAREME | SOMME A PAYER | DROIT DE REUNION | REDEVANCE FORFAITAIRE |
|--|---|------------------|-----------------------|
| 1ère réunion | 160 € | 60 € | 100 € |
| A partir de la 2ème réunion et les suivantes | 80 € | 30 € | 50 € |
| GRATUITE | pour toutes les réunions de BOXE EDUCATIVE ASSAUT et PRE COMBAT (exclusivement) | | |
| | pour toutes les réunions de CADETS et JUNIORS (exclusivement) | | |
| | Pour toutes les réunions de Seniors ayant 4 combats maximum le jour de l'organisation | | |

IMPORTANT

La Fédération Française de Boxe versera au club ou organisateur une prime d'organisation égal à 160 € lors de son 1er gala organisé pendant la saison sportive 2008/2009
Le versement s'effectuera par la F.F.B. sous couvert des Comités Régionaux sous réserve que le procès-verbal soit enregistré par le Comité Régional.
Dans le cas où un club/organisateur serait redevable envers la F.F.B. d'un reste dû sur une réunion précédente, le versement de cette prime serait suspendue dans l'attente d'une régularisation qui devra intervenir dans l'année civile de l'organisation.
Dans le cas contraire, la prime d'organisation ne pourra être versée.